

L'an deux mil dix et le huit avril convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le vingt avril deux mil dix à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Vote des subventions aux associations
- Syndicat mixte e la Fourrière : modifications des statuts
- Travaux cuisine du foyer
- Questions diverses

L'an deux mil dix et le vingt avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances sous la présidence de M. KOTSIS Jack, adjoint, en l'absence du maire.

PRESENTS : M. KOTSIS Jack, Mme BALLANGER Stéphanie, Mme POMMERAUD Brigitte, M. BAUDOUIN Bruno, Mme CHASSELOUP Annie, Mme DUBOURG Nicole, Mme ONNO Gisèle, M. BERTIN Jean-Noël, M. BESSONNET William, M. CHARRIER Philippe,

ABSENTS : M. DUROCHER Denis, Mme BOUCHET Sandra, Mme GALY Virginie, M. BAUDIN Olivier, M. CÔME Philippe.

POUVOIRS : Mme GALY Virginie à Mme CHASSELOUP Annie
Mme BOUCHET Sandra à Mme ONNO Gisèle

Secrétaire de séance : Madame ONNO Gisèle

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2010

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de membres présents : 10

Le compte rendu de la séance du 30 mars 2010 est lu et adopté à l'unanimité

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR 2010

Monsieur KOTSIS, rappelle au conseil le montant des subventions allouées en 2009 et le nom des bénéficiaires.

Il propose d'attribuer une subvention à l'association « au Triathlon du Pont de Sireuil
Et l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour le Congrès des Sapeurs Pompiers qui doit se tenir en Charente au mois de septembre 2010.

Le conseil émet un avis favorable par 6 voix pour, 5 voix contre et une abstention.

Il propose également l'attribution éventuelle d'une subvention à la Mission Locale
Le conseil municipal émet un avis défavorable par 2 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions.

Suite au vote du budget primitif 2010, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

DESTINATAIRES	Voté 2010 en euros
3 ACTP de Trois-Palis	485,00
Ass. Parents d'élèves de Trois-Palis	400,00
Club de l'amitié du 3ème âge	425,00
Comité des fêtes de Trois-Palis	625,00
Sté chasse de Linars-Trois-Palis	200,00
Association PATACHOU	400,00
OTB 16 (over the bar 16)	400,00
ADMR Hiersac	300,00
Ass. aide alimentaire du canton de Hiersac	500,00
Mutuelle coup dur de Hiersac	60,00
F.N.C.R. Nersac/Trois-Palis	100,00
Prévention routière	40,00
Section viticole des GDA et CETA	7,00
T.E.D. 16	60,00
M.N.T.	17,00
Ass. des donneurs de voix	40,00
Association Sourire	40,00
Donneurs de sang de Hiersac	25,00
IREO	30,00
Triathlon du Pont de Sireuil	50,00
Congrès des Sapeurs Pompiers (subv except)	150,00
En attente d'affectation	146,00
Total	4500,00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **28 avril 2010**
Et publication ou notification le : **03 mai 2010**

SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE : Modification des statuts.

Monsieur Kotsis, adjoint, rappelle aux membres présents que la commune de Trois-Palis, adhère au Syndicat Mixte de la Fourrière et qu'à ce jour ce syndicat compte 304 communes et 5 communautés de communes adhérentes à savoir :

- C.D.C. des 3 B Sud-Charente (37 communes)
- C.D.C. de Bandiat-Tardoire (14 communes)
- C.D.C. de Braconne-Charente (7 communes)
- C.D.C. de Jarnac (18 communes)
- C.D.C. de Ruffec (8 communes)

Dernièrement la commune de Malaville a sollicité son rattachement au Syndicat

Par ailleurs les commune de Bessac et Claix, rattachées respectivement jusqu'à présent, aux collèges des communes indépendantes ou isolées et du Blanzacais ont rejoint les collèges du Montmorélien et de Charente-Boëme-Charraud.

Il est donc demandé au conseil de se prononcer sur cette nouvelle adhésion et sur le rattachement des communes de Bessac et de Claix aux collèges si dessus mentionnés, entraînant une modification des statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les nouveaux statuts du syndicat, modifiés après la prise en compte de l'adhésion de la commune de Malaville et du rattachement des communes de Bessac et de Claix aux collèges du Montmorélien et de Charente-Boëme-Charraud.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **28 avril 2010**

Et publication ou notification le : **03 mai 2010**

LGV : Charte de coopération territoriale en vue d'une réalisation exemplaire du chantier en matière de concertation, de facilitation et d'insertion

Monsieur KOTSIS, fait part d'un courrier de la Préfecture de la Charente conjointement avec le Conseil Général, qui vise à fixer les modalités en autres, de définition et de conception des ouvrages, de la préparation et du déroulement du chantier liés aux travaux de la ligne LGV.

Pour ce faire, il est proposé une charte de coopération territoriale, à l'ensemble des collectivités locales concernées, pour organiser les relations entre les acteurs locaux et le futur concessionnaires en proposant un cadre conventionnel de dialogue technique, d'information, de concertation et de transparence.

Il est demandé aux collectivités d'adhérer à ce protocole, et d'autoriser le maire à signer la dite charte à l'issue de la réunion qui est organisée le 3 mai prochain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer au protocole proposé
- Autorise Monsieur le Maire à signer la charte de coopération territoriale

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **11 mai 2010**

Et publication ou notification le : **17 mai 2010**

TRAVAUX CUISINE DU FOYER

Monsieur KOTISIS donne un compte rendu des démarches faites pour les ouvertures de portes :

- Le SDIS donne un accord de principe pour l'ouverture d'une porte entre les deux petites pièces. La commission qui entérinera cet accord aura lieu le 29 avril.
- La communauté de communes qui doit prendre contact avec l'architecte pour l'ouverture d'une porte sur l'extérieur.

DIVERS

- lecture d'un courrier de Mme COPPIN qui demande la mise d'un de ses terrains en zone constructible.
- La prochaine séance est fixée au 25 mai

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées la séance est levée à 22 heures

Ont signé les membres présents :